Belgian
Asset Managers
Association

Communications OPC

Liste des communications (légales) des 30 derniers jours des OPC et compartiments d'OPC distribués publiquement en Belgique.

Contenu

Ce document contient les communications (légales) des OPC et compartiments des OPC distribués publiquement en Belgique. Les communications des 30 derniers jours sont listées ci-dessous triées par type de communication.

A ce jour les OPC (compartiments) des sociétés de gestion d'OPC, mentionnés ci-dessous, sont repris dans le document: http://www.beama.be/fr/communications-opc

Les types suivants des communications (légales) sont inclus dans les listes:

- Convocation Assemblée Générale Ordinaire (SICAV)
- Convocation Assemblée Générale Ordinaire (FCP)
- Convocation Assemblée Générale Extraordinaire carence et définitive (SICAV)
- Convocation Assemblée Générale Extraordinaire carence et définitive (FCP)
- Annonce concernant constitution et modifications
- Avis concernant dates d'échéance des compartiments
- Avis concernant modifications dans le portefeuille d'un compartiment
- Avis concernant modifications dans la structure des coûts
- Avis concernant la dissolution d'OPC ou du compartiment
- Avis concernant restructurations
- Avis concernant nominations et cessations des mandats etc.
- Avis concernant suspension VNI
- Avis concernant VNI erronée
- Avis concernant rectification publicité trompeuse
- Avis concernant arrêt d'émission des parts
- Avis concernant Corporate Actions
- Avis concernant paiements des dividendes
- Publications urgentes par ex. des événements et circonstances spéciaux

Ce document sera produit tous les jours, sur base des données mises à disposition par les OPC ou par les sociétés de gestion. Les communications sont également toujours disponibles auprès de cette institution.

Disclaimer

BEAMA n'est pas responsable pour l'exhaustivité ou l'exactitude des données reprises. Cette responsabilité reste entièrement chez l'OPC ou la société de gestion d'OPC désignée.

OPC/compartiment/ISIN	DP GLOBAL STRATEGY L
Numéro d'entreprise	R.C.S. Luxembourg N° B-24.822
Adresse	12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Gestionnaire	BANQUE DEGROOF PETERCAM S.A.
Type de communication	Convocation Assemblée Générale Ordinaire (SICAV)
Date de communication	14 juillet 2025

DP GLOBAL STRATEGY L
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N° B-24.822

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 29 juillet 2025 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Gestionnaire
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.03.2025
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports annuel et semestriel de la Société sont disponibles gratuitement, en français et néerlandais, sur simple demande, au siège social de la Société, ou via https://www.degroofpetercam.be, ainsi qu'auprès de la Banque Degroof Petercam S.A. en Belgique au 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles, agissant en qualité de service financier en Belgique.

Le prix des actions est publié en Belgique dans L'Echo et De Tijd et peut être obtenu sur demande écrite auprès de CA Indosuez Fund Solutions S.A., 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration

OPC/compartiment/ISIN	DP PATRIMONIAL
Numéro d'entreprise	R.C.S. Luxembourg N° B-271092
Adresse	12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Gestionnaire	BANQUE DEGROOF PETERCAM S.A.
Type de communication	Convocation Assemblée Générale Ordinaire (SICAV)
Date de communication	14 juillet 2025

DP PATRIMONIAL
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N° B-271092

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 29 juillet 2025 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Gestionnaire
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.03.2025
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports annuel et semestriel de la Société sont disponibles gratuitement, en français et néerlandais, sur simple demande, au siège social de la Société, ou via https://www.degroofpetercam.be, ainsi qu'auprès de la Banque Degroof Petercam S.A. en Belgique au 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles, agissant en qualité de service financier en Belgique.

Le prix des actions est publié en Belgique dans L'Echo et De Tijd et peut être obtenu sur demande écrite auprès de CA Indosuez Fund Solutions S.A., 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration

% DPAM

OPC/compartiment/ISIN	DPAM B SA
Numéro d'entreprise	RPM Bruxelles - TVA BE0444.265.542
Adresse	Rue Guimard 18-1040 Bruxelles
Gestionnaire	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT
Type de communication	Convocation Assemblée Générale Extraordinaire carence et définitive (SICAV)
Date de communication	24 juin 2024

DPAM B SA
Sicav publique de droit belge à compartiments multiples
qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE
Rue Guimard 18-1040 Bruxelles
RPM Bruxelles - TVA BE0444.265.542

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les actionnaires de la Sicav DPAM B SA (ci-après la Sicav) sont invités à assister à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 10 juillet 2025 à 11 h à l'Etude des Notaires Sophie MAQUET, Stijn JOYE & Dominique BERTOUILLE sis Avenue Louise, 350/3 à 1050 Bruxelles, afin de délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

A. Propositions de modifications statutaires

1. Proposition de modification de l'article 10 des statuts - Catégories et classes d'actions- pour entériner les décisions du conseil d'administration du 15 mai 2025 concernant les classes d'actions:
   a. Pour remplacer dans la définition des classes « I », « M », « J » et « N » les mots « les sociétés composant le groupe Degroof Petercam » par les mots « les entités du groupe Crédit Agricole».
   b. Pour créer les classes d'actions suivantes et insérer le texte suivant :

Classe d'action	Définition
A USD Q	actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « A » par le fait qu'elles sont libellées en dollar des Etats-Unis d'Amérique et que le dividende est payé trimestriellement.
A BIS USD Hedged Q	actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « A USD » par le fait que la devise de souscription de la classe d'actions est couverte par rapport à la devise de référence du compartiment concerné et que le dividende est payé trimestriellement.
B USD Hedged	actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe B USD par le fait que le risque de change est couvert par rapport au dollar américain.
B BIS USD Hedged	actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « B USD » par le fait que la devise de souscription de la classe d'actions est couverte par rapport à la devise de référence du compartiment concerné.

2. Proposition de modification de l'article 23 des statuts – Restructuration – Dissolution et liquidation- pour insérer un nouveau point B comme suit : « Si un compartiment a une échéance, le compartiment est dissous et liquidé de plein droit à l'échéance. La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par le Conseil d'administration, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Les actions seront remboursées à la dernière valeur nette d'inventaire du compartiment applicable à l'échéance. Le Conseil d'administration établit un rapport concernant la liquidation et un état des actifs et des passifs du compartiment concerné. Le commissaire établi un rapport de contrôle sur l'état des actifs et des passifs et sur la valeur de liquidation des actions. La liquidation est clôturée sur décision du Conseil d'administration. La première Assemblée générale tenue après la clôture de liquidation donnera procuration à une ou plusieurs personnes de faire statuer par le notaire la modification des statuts qui en découlera le cas échéant ».

B. Autres propositions de modifications et coordination des statuts

Proposition de renuméroter si besoin les statuts suite aux décisions prises et d'approuver les statuts coordonnés.

% DPAM

C. Pouvoirs

Proposition de donner au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions à prendre de l'ordre du jour et au notaire instrumentant tous les pouvoirs nécessaires à la coordination des statuts de la société.

*****

Les actionnaires qui souhaitent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter sont priés de respecter les prescriptions énoncées à l'article 22 des statuts de la Sicav.

Les titres nominatifs, les attestations émises par le teneur de compte agréé et les procurations éventuelles doivent être déposés, au plus tard trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée, auprès des établissements chargés du service financier ou de la société de gestion.

Les investisseurs sont également informés :

- que ces nouvelles des classes d'actions A USD Q, A BIS USD Hedged Q, B USD Hedged et B BIS USD Hedged seront activées dans les compartiments suivants :

Classe d'action	Compartiment
A USD Q	DPAM B Real Estate Europe Dividend Sustainable
A BIS USD Hedged Q	DPAM B Real Estate Europe Dividend Sustainable
B USD Hedged	DPAM B Equities Euroland Sustainable
B BIS USD Hedged	DPAM B Equities Europe Sustainable DPAM B Real Estate Europe Dividend Sustainable DPAM B Equities Europe Small Caps Sustainable

  Les codes ISIN de ces nouvelles classes ainsi que les frais supportés par l'investisseur et/ou le compartiment, seront insérés dans le prospectus et un Document d'informations clés (KID) par classe sera produit ;

- que le texte intégral des projets de nouveaux statuts, du prospectus et des documents d'informations clés mis à jour suite à ces diverses propositions de modifications sont disponibles gratuitement au siège social de la société de gestion.

Le prospectus, les documents d'informations clés et les derniers rapports périodiques de la Sicav sont disponibles gratuitement en français, en néerlandais et en anglais auprès des établissements chargés du service financier ou sur le site https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html.

Société de gestion : DPAM SA : Rue Guimard 18, 1040 Bruxelles
Service financier : CA Indosuez Fund Solutions S.A. (en abrégé « CAI FS »), 12, rue Eugène Ruppert - L-2453 Luxembourg

Autres correspondants:

Pays-Bas – Espagne- Portugal : Banque Degroof Petercam SA, Rue de l'Industrie 44, 1040 Bruxelles.
Allemagne : Marcard, Stein & Co AG, Ballindamm 36, D-20095 Hamburg.
Autriche : Erste Bank der oesterreichischen Sparkassen AG, Am Belvedere 1, AUT-1100 Wien.
France : Caceis Bank France, 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France.
Italie : ALLFUNDS BANK S.A.U., Milan Branch, via Bocchetto 6, 20123 Milano, Société Générale Securities Services S.p.A., Via Benigno Crespi 19A, IT-MAC2 Milano, et CACEIS BANK, Branch Italy, Piazza Cavour 2 – 20121, Milano (Italie)
Luxembourg : DPAM Succursale Luxembourg,14, rue Eugène Ruppert, LU-2453 Luxembourg.
Suède : MFEX Mutual Funds Exchange AB, Grev Turegatan 19, Box 5378, SE-102 49 Stockholm, Sweden
UK : SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES, SOCIETE GENERALE LONDON BRANCH, One Bank Street, Canary Wharf, London E14 4SG

Le conseil d'administration

OPC/compartiment/ISIN	Nagelmackers Institutional
Numéro d'entreprise	0448.486.527
Adresse	Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles
Gestionnaire	BANQUE NAGELMACKERS SA
Type de communication	Convocation Assemblée Générale Extraordinaire carence et définitive (SICAV)
Date de communication	27/06/2025

NAGELMACKERS INSTITUTIONAL

Société d'investissement à capital variable (Sicav) publique de droit belge
OPC ayant opté pour des placements conformes aux conditions de la Directive 2009/65/EG
Société anonyme

Avenue du Port, 86C b320, 1000 Bruxelles
R.P.M. Bruxelles – N° d'entreprise: 0448.486.527

AVIS DE CONVOCATION AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires de **NAGELMACKERS INSTITUTIONAL**, société anonyme, sicav publique de droit belge, sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra **le mercredi 23 juillet 2025 à 13.30 heures,** au siège de la Société (Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles (Tour & Taxis)), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. **Approbation des nominations**

Proposition du Conseil d'administration : "L'assemblée approuve la proposition du Conseil d'administration de nommer M. Majdi Ben Jamaa et M. Michaël Kevran en qualité d'administrateurs pour une durée de 6 ans. Ces mandats prendront fin sous réserve de renouvellement lors de l'assemblée générale de 2031. Ces mandats ne seront pas rémunérés."

2. **Réponses aux questions des actionnaires conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations.**

3. **Divers.**

****

Les propositions du conseil d'administration relatives aux points à l'ordre du jour de cette assemblée sont énoncées dans la procuration, disponible sur demande auprès de legal.be@caceis.com.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Les actionnaires souhaitant assister à l'assemblée, se faire représenter ou souhaitant poser des questions sont priés de se conformer à la procédure prévue par les statuts. La copie scannée ou photographiée de la lettre, la procuration ou l'attestation doit être envoyée par courrier électronique au conseil d'administration (legal.be@caceis.com). Les questions peuvent être adressées à la société par voie électronique à l'adresse Sam.melis@fimacs.eu.

Le rapport annuel et s'il est publié, le rapport semestriel, les prospectus et les PRIIPS KIDs sont disponibles en français et en néerlandais sans frais au siège de la société et auprès de BANQUE NAGELMACKERS SA, avenue de l'Astronomie 23 – 1210 Bruxelles qui assure la distribution ou sur le site suivant : www.nagelmackers.be.

Ensuite, nous vous informons que les valeurs nettes d'inventaire sont publiées sur le site suivant : www.nagelmackers.be, dans les journaux belges à diffusion nationale suivants : « De Tijd » et « L'Echo » et sur le site internet des Belgian Asset Managers Association (BEAMA): https://www.beama.be/fr/valeurs-nettes-dinventaire/ .

Le conseil d'administration

OPC/compartiment/ISIN	BNPPF PRIVATE
Numéro d'entreprise	0678.978.818
Adresse	Rue Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles
Gestionnaire	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch
Type de communication	Convocation Assemblée Générale Extraordinaire carence et définitive (SICAV)
Date de communication	10 juillet 2025

BNPPF PRIVATE

SA - Sicav Publique de droit belge -
Répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE

Rue Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles

RPM 0678.978.818
Tribunal d'Entreprises francophone de Bruxelles

AVIS DE CONVOCATION
D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Sous réserve de l'approbation par la FSMA, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société BNPPF PRIVATE, Société d'Investissement à Capital Variable (Sicav) publique de droit belge soumise à la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances et à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE, ayant siège Rue Montagne du Parc 3 – 1000 Bruxelles, se tiendra le vendredi 25 juillet 2025 à 10 heures, Rue Montagne du Parc 3 – 1000 Bruxelles, afin de délibérer et de voter sur l'ordre du jour.

Ordre du jour

Changement dans la description des classes d'actions, et changement des Statuts de la Sicav qui en découle.

***

Changement dans la description des classes d'actions, et changement des Statuts de la Sicav qui en découle

Proposition 1:

Approuver le changement dans la description des classes d'actions, afin d'y insérer pour les classes « Select 1 » et « Select 2 » des précisions sur le prélèvement par le distributeur de frais et commission relevant d'un « charity fee », au bénéfice d'une œuvre de charité sélectionnée par le Conseil d'administration de la Sicav.

Proposition 2:

Approuver la modification de l'article 5 des Statuts de la Sicav qui en découle.

Dès lors, de l'article 5 des Statuts est modifié comme suit, tel que mis en évidence en gras dans le texte ci-dessous :

BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

Classe «Select 1»

Les actions « Select 1 » sont offertes aux personnes physiques et aux personnes morales. Elles sont, sauf disposition contraire mentionnée dans la fiche relative au compartiment, au choix de l'investisseur, de capitalisation ou de distribution. Elles sont dématérialisées.

Cette catégorie se distingue de la catégorie « Classic » par une contribution moins élevée aux frais d'exercice des fonctions de gestion et/ou de commercialisation. ***De plus, une partie des frais et commissions prélevés dans certains compartiments (« Charity Fee ») bénéficie à une œuvre de charité sélectionnée par le conseil d'administration de la Société. Le détail des droits qui lui sont reversés figure dans la fiche relative au compartiment.***

Pour entrer dans cette catégorie, les conditions sont fixées par le conseil d'administration de la Société et sont précisées dans le prospectus.

Classe «Select 2»

Les actions « Select 2 » sont offertes aux personnes physiques et aux personnes morales. Elles sont, sauf disposition contraire mentionnée dans la fiche relative au compartiment, au choix de l'investisseur, de capitalisation ou de distribution. Elles sont dématérialisées.

Cette catégorie se distingue de la catégorie « Classic » par une contribution moins élevée aux frais d'exercice des fonctions de gestion et/ou de commercialisation. ***De plus, une partie des frais et commissions prélevés dans certains compartiments (« Charity Fee ») bénéficie à une œuvre de charité sélectionnée par le conseil d'administration de la Société. Le détail des droits qui lui sont reversés figure dans la fiche relative au compartiment.***

Pour entrer dans cette catégorie, les conditions sont fixées par le conseil d'administration de la Société et sont précisées dans le prospectus.

***

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les actionnaires voudront bien se conformer à l'article 20 des statuts. Le dépôt des actions doit se faire au plus tard le vendredi 18 juillet 2025 à 16 heures auprès de BNP Paribas Fortis à Rue Montagne du Parc 3 – 1000 Bruxelles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, dans le même délai, informer par un écrit le conseil d'administration de leur intention d'assister à l'assemblée et indiquer pour chaque compartiment le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

L'assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Chaque action dispose d'un droit de vote proportionnel à la partie du capital qu'elle représente.

Les derniers rapports annuels et semi-annuels de la Sicav BNPPF PRIVATE sont disponibles gratuitement sur demande auprès de la Société de Gestion, ainsi que les documents d'informations clés pour l'investisseur. Les documents d'informations clés pour l'investisseur, le prospectus, rapport semestriel et rapport annuel en français et en néerlandais sont également disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com ou auprès du prestataire de service financier à l'adresse suivante : BNP Paribas Fortis, Rue Montagne du Parc 3 – 1000 Bruxelles / www.bnpparibasfortis.be.

Le Conseil d'administration

OPC/compartiment/ISIN	***SICAV DE DROIT BELGE*** BELFIUS WEALTH
Numéro d'entreprise	0746.784.885
Adresse	Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles
Gestionnaire	Belfius Asset Management
Type de communication	Convocation Assemblée Générale Extraordinaire carence et définitive (SICAV)
Date de communication	2025-07-14

SICAV DE DROIT BELGE
BELFIUS WEALTH, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles -OPCVM- Numéro d'entreprise: 0746.784.885 Compartiment JP Morgan A.M. Convictions

Convocation à l'assemblée générale

Les investisseurs du compartiment Belfius Wealth JP Morgan AM Convictions (ci-après dénommés le 'Compartiment') de la société d'investissement publique à capital variable de droit belge Belfius Wealth ayant opté pour les placements qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE (ci-après dénommé la 'Société'), sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Spéciale (AGS) qui se tiendra le 29 juillet 2025 à 10h00, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles, afin de délibérer et de statuer sur les points mentionnés à son ordre du jour:

1. Prise de connaissance et discussion du rapport du liquidateur, ainsi que des comptes et les pièces justificatives sous-jacentes ;

2. Prise de connaissance et discussion du rapport du commissaire ;

3. Affectation du solde provenant de la liquidation;
   Proposition: L'Assemblée Générale décide d'approuver l'affectation du solde provenant de la liquidation, comme proposé par le liquidateur.

4. Décharge aux administrateurs de la Société pour ce qui concerne leurs fonctions de gestion du Compartiment;
   Proposition: l'Assemblée Générale décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions de gestion du Compartiment.

5. Décharge au liquidateur;
   Proposition: l' Assemblée Générale décide de donner décharge au liquidateur pour l'exercice de sa mission.

6. Décharge au Commissaire;
   Proposition: L'Assemblée Générale décide de donner décharge au Commissaire pour l'exercice de sa mission.

7. Détermination du lieu de conservation des livres et pièces justificatives ainsi que détermination des mesures prises pour la consignation des fonds et valeurs appartenant aux actionnaires et qui n'ont pas pu leur être remis ;
   Proposition: L'Assemblée Générale décide que les livres et les pièces justificatifs du Compartiment liquidé seront déposés et conservés pendant la durée légale à Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles. La contre-valeur de tous les fonds et valeurs qui n'ont pas pu être remises aux actionnaires au plus tard 6 mois après la clôture de la liquidation, seront consignées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

8. Clôture de la liquidation.
   Proposition: L'Assemblée Générale décide d'approuver la clôture de la liquidation, avec effet au jour de cette Assemblée Générale Spéciale.

***

Les décisions seront prises conformément à la règlementation en vigueur et aux statuts.
Les investisseurs qui souhaitent participer à l'AGS et prendre part aux votes sont priés de se conformer aux statuts. Les investisseurs qui ne peuvent être présent ont la possibilité d'exprimer leur vote par procuration. Pour ce faire, les investisseurs sont priés de remplir et signer le formulaire de procuration ci-annexé et le renvoyer par courrier électronique à l'adresse suivante : corporateoffice@belfiusam.be, de manière à ce qu'il arrive au plus tard le 22/07/2025.

Le prospectus, les documents d'informations clés et les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement (en néerlandais et en français) au siège de la Société et de l'établissement chargé du service financier en Belgique et de ses agences (Belfius Banque S.A., Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles), ainsi que sur les sites internet www.belfius.be, www.belfiusam.be.

***

Maud Reinalter, le liquidateur

FORMULAIRE DE PROCURATION

BELFIUS WEALTH, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles – OPCVM - Numéro d'entreprise : 0746.784.885

Devant parvenir à Belfius AM (corporateoffice@belfiusam.be) le 22/07/2025 au plus tard

Le/la soussigné(e) …….,

Dans le cas d'une personne morale, ici valablement représentée par :

……

Propriétaire des actions/parts suivantes :

Compartiment	Classe	Part	Code ISIN	# Parts
Belfius Wealth JP Morgan AM Convictions	C	CAP	BE6314489806	
Belfius Wealth JP Morgan AM Convictions	C	DIS	BE6314490812	
Belfius Wealth JP Morgan AM Convictions	P	CAP	BE6314491828	
Belfius Wealth JP Morgan AM Convictions	P	DIS	BE6314492834	
Belfius Wealth JP Morgan AM Convictions	V	CAP	BE6314493840	
Belfius Wealth JP Morgan AM Convictions	V	DIS	BE6314494855	
Belfius Wealth JP Morgan AM Convictions	W	CAP	BE6314495860	
Belfius Wealth JP Morgan AM Convictions	W	DIS	BE6314496876	

Vu la convocation à l'Assemblée dont le/la soussigné(e) est actionnaire et qui se tiendra le 29/07/2025 à 10h, place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles

Et ce afin de délibérer et de statuer sur les points mentionnés à son ordre du jour:

1. Prise de connaissance et discussion du rapport du liquidateur, ainsi que des comptes et les pièces justificatives sous-jacentes ;

2. Prise de connaissance et discussion du rapport du commissaire ;

3. Affectation du solde provenant de la liquidation;
   Proposition: L'Assemblée Générale décide d'approuver l'affectation du solde provenant de la liquidation, comme proposé par le liquidateur.

4. Décharge aux administrateurs de la Société pour ce qui concerne leurs fonctions de gestion du Compartiment;
   Proposition: l'Assemblée Générale décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions de gestion du Compartiment.

5. Décharge au liquidateur;
   Proposition: l' Assemblée Générale décide de donner décharge au liquidateur pour l'exercice de sa mission.

6. Décharge au Commissaire;
   Proposition: L'Assemblée Générale décide de donner décharge au Commissaire pour l'exercice de sa mission.

7. Détermination du lieu de conservation des livres et pièces justificatives ainsi que détermination des mesures prises pour la consignation des fonds et valeurs appartenant aux actionnaires et qui n'ont pas pu leur être remis ;
   Proposition: L'Assemblée Générale décide que les livres et les pièces justificatifs du Compartiment liquidé seront déposés et conservés pendant la durée légale à Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles. La contre-valeur de tous les fonds et valeurs qui n'ont pas pu être remises aux actionnaires au plus tard 6 mois après la clôture de la liquidation, seront consignées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

8. Clôture de la liquidation.
   Proposition: L'Assemblée Générale décide d'approuver la clôture de la liquidation, avec effet au jour de cette Assemblée Générale Spéciale.

Constitue pour mandataire spécial avec faculté de substitution:

Le président de l'assemblée

à l'effet de le/la représenter à l'Assemblée/aux Assemblées ci-dessus détaillée(s) dont le/la soussigné(e) est participant, prendre part à toutes les délibérations et tous votes, et voter conformément aux instructions reprises ci-dessous, sous le titre VOTE, ainsi que signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, et, en général, faire le nécessaire. A défaut d'instructions claires se rapportant à l'exercice du droit de vote, le mandataire ainsi désigné approuvera tous les points précités.

ET/OU

à défaut de la désignation d'un mandataire ou en son absence, donne procuration à un membre du Conseil d'Administration de la SICAV concernée par l'opération avec faculté de substitution,

…….

(le nom peut être laissé en blanc)

à l'effet de le/la représenter à l'Assemblée/aux Assemblées ci-dessus détaillée(s) dont le/la soussigné(e) est participant, prendre part à toutes les délibérations et tous votes, et voter conformément aux instructions reprises ci-dessous, sous le titre VOTE, ainsi que signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, et, en général, faire le nécessaire. A défaut d'instructions claires se rapportant à l'exercice du droit de vote, le mandataire ainsi désigné approuvera tous les points précités.

VOTE

Soit

Approbation globale de tous les points à l'ordre du jour :	OUI	NON	ABSTENTION

Soit

Approbation de la proposition au point 3.	OUI	NON	ABSTENTION

Approbation de la proposition au point 4.	:	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation de la proposition au point 5.	:	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation de la proposition au point 6.	:	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation de la proposition au point 7.	:	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation de la proposition au point 8.	:	OUI	NON	ABSTENTION

La présente procuration vaut également pour toute autre Assemblée qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Fait à ……., le ……..2025.

Signature(1):

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"

OPC/compartiment/ISIN	Elan Participations
Numéro d'entreprise	0878.251.460
Adresse	Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles
Gestionnaire	Rothschild & Co Asset Management
Type de communication	Annonce concernant constitution et modifications
Date de communication	01/07/2025

Elan Participations

Société d'investissement à capital variable publique de droit belge

Organisme de placement collectif qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE

Société anonyme

Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles

RPM Bruxelles : 0878.251.460

Bruxelles, le 1er juillet 2025

AVIS D'INFORMATIONS

Les actionnaires **d'Elan Participations**, Société anonyme, Sicav publique de droit belge (ci-après « la Société »), sont informés des modifications suivantes apportées au prospectus de la Société :

Concernant le compartiment **Valorel** de la Société, le conseil d'administration de la Sicav souhaite porter à l'attention des actionnaires la décision de Rothschild & Co Asset Management, la société de gestion, de mettre fin à la convention de sous-délégation de gestion entre Rothschild & Co Asset Management et UBS La Maison de Gestion par laquelle la gestion d'une partie du portefeuille du compartiment Valorel avait été sous-déléguée à UBS La Maison de Gestion.

Ce changement entrera en vigueur le 31 juillet 2025 (ci-après la « Date d'Effet »).

Par conséquent, à compter de la Date d'Effet, le compartiment Valorel sera intégralement géré par Rothschild & Co Asset Management.

Les actionnaires non favorables à cette modification ont la possibilité de sortir du compartiment durant une période d'un mois sans frais, sauf taxe(s) éventuelle(s) à daté du présent avis aux actionnaires.

Les statuts, le rapport annuel et semestriel, le prospectus et les documents d'informations clés sont disponibles gratuitement, en français auprès du service financier CACEIS Bank, Belgium Branch (legal.be@caceis.com) ou sur le site internet https://am.be.rothschildandco.com.

Enfin, nous vous informons que les valeurs nettes d'inventaires sont publiées sur le site internet de l'Association Belge des Asset Managers (BEAMA ASBL) : http://www.beama.be/fr.

Le Conseil d'Administration

OPC/compartiment/ISIN	R-co WM Strategic Value
Numéro d'entreprise	0534.703.194
Adresse	Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles
Gestionnaire	Rothschild & Co Asset Management Europe
Type de communication	Annonce concernant constitution et modifications
Date de communication	07/07/2025

R-co WM STRATEGIC VALUE

Sicav publique de droit belge à nombre variable de parts qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE

Société anonyme

Avenue du Port, 86C bte 320 – 1000 Bruxelles

RPM Bruxelles : 0534.703.194

Bruxelles, 7 juillet 2025

AVIS D'INFORMATION

Le conseil d'administration de **R-co WM Strategic Value** (la « Sicav ») souhaite apporter des informations supplémentaires à la communication en ligne faite le 16 mai 2025 sur le site internet du Belgian Asset Managers Association (BEAMA) : https://www.beama.be/fr/ (ci-après la « Communication »).

Contrairement à ce qui a été indiqué dans cette Communication, les modifications apportées au prospectus et mentionnées dans la Communication ne sont pas entrées en vigueur le 17 juin 2025.

Le conseil d'administration de la Sicav souhaite informer les actionnaires de la Sicav que les modifications apportées au prospectus et mentionnées dans la Communication entrent en vigueur le **07 juillet 2025**, soit la date d'entrée en vigueur du nouveau prospectus.

Le rapport annuel, le prospectus et les PRIIPS KID sont disponibles, en français, sans frais au siège de la Sicav et auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch (Avenue du Port 86C, b320, 1000 Bruxelles) qui assure le service financier. Ces documents sont également consultables sur le site internet suivant : https://am.be.rothschildandco.com.

Enfin, nous vous informons que les valeurs nettes d'inventaire sont publiées sur le site internet du Belgian Asset Managers Association (BEAMA) : https://www.beama.be/fr/.

Le conseil d'administration

OPC/compartiment/ISIN	BNPPF PRIVATE
Numéro d'entreprise	0678.978.818
Adresse	Rue Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles
Gestionnaire	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch
Type de communication	Avis concernant modifications dans le portefeuille d'un compartiment
Date de communication	25 juin 2025

BNPPF PRIVATE

SA - Sicav Publique de droit belge -
Répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE

Rue Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles

RPM 0678.978.818
Tribunal d'Entreprises francophone de Bruxelles

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « EQUITY AND BOND YIELD »

Le Conseil d'administration de la Sicav BNPPF PRIVATE souhaite informer les actionnaires du compartiment « Equity and Bond Yield » de sa volonté de modifier, sous réserve d'approbation par la FSMA, la politique d'investissement du compartiment.

A cet effet, le Conseil souhaite supprimer la contrainte selon laquelle les OPCVM ou OPC dans lesquels le compartiment investit doivent avoir le label de durabilité 'Towards Sustainability', ou doivent s'engager d'obtenir le label dans un délai de six mois après la date d'achat.

En outre, bien que le score ESG moyen du portefeuille restera supérieur à celui de son univers d'investissement (30% EURO STOXX (EUR) NR + 27.50% Bloomberg Euro Aggregate Corporate (EUR) RI + 27.50% Bloomberg Euro Aggregate Treasury (EUR) RI + 10% FTSE EPRA / NAREIT Eurozone Euro (EUR) NR + 5 % Cash Index €STR (EUR) RI), le Conseil souhaite que le calcul du score ESG moyen de l'univers d'investissement ne se fera plus après l'élimination d'au moins 25% des titres ayant le score ESG le plus bas. En conséquence, le score ESG moyen du portefeuille sera comparé à celui de l'univers d'investissement qui devient plus bas suivant la suppression de cette élimination.

En conséquence, le compartiment ne sera plus repris dans la liste des fonds qui ont obtenu le label de durabilité 'Towards Sustainability'.

Ces ajustements n'altèrent pas les objectifs d'investissement des compartiments concernés, ni leur profil de risque/rendement, ni la promotion des caractéristiques environnementales et sociales moyennant l'application des exclusions et de la politique globale de développement durable.

Les modifications seront formalisées dans la documentation légale du fonds.

Les modifications entreront en vigueur le 25 juillet 2025.

Le prospectus « Juillet 2025 » sera adapté en ce sens.

Il est rappelé que les actionnaires peuvent sortir sans frais.

Vous pouvez obtenir gratuitement le prospectus, les documents d'informations clés, le rapport semestriel et rapport annuel de la Sicav BNPPF PRIVATE, en français et en néerlandais, en consultant le site www.bnpparibas-am.be ou auprès du service financier à l'adresse suivante : BNP Paribas Fortis S.A., Rue Montagne du Parc 3 – 1000 Bruxelles.

Le Conseil d'administration

OPC/compartiment/ISIN	BNPPF PRIVATE
Numéro d'entreprise	0678.978.818
Adresse	Rue Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles
Gestionnaire	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch
Type de communication	Avis concernant modifications dans le portefeuille d'un compartiment
Date de communication	25 juin 2025

BNPPF PRIVATE

SA - Sicav Publique de droit belge -
Répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE

Rue Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles

RPM 0678.978.818
Tribunal d'Entreprises francophone de Bruxelles

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS « DEFENSIVE », « BALANCED », « GROWTH » ET « DYNAMIC »

Le Conseil d'administration de la Sicav BNPPF PRIVATE souhaite informer les actionnaires des compartiments « Defensive », « Balanced », « Growth » et « Dynamic » de sa volonté d'intégrer, sous réserve d'approbation par la FSMA, la possibilité d'investir dans des Exchange Traded Certificates dans la politique d'investissement de ces compartiments.

A cet effet, le Conseil souhaite insérer la phrase suivante dans la politique d'investissement :

> *Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des Exchange Traded Commodity Certificates (« ETC ») offrant une exposition à l'or physique. Les titres ETC sont des titres de créances structurés ayant pour objectif de répliquer la performance du prix comptant de l'or*. Les ETC sont remboursables en liquidités uniquement. Le compartiment ne prendra en aucun cas possession d'or physique, ni n'en recevra.*
>
> **Leur valeur est basée sur le cours de l'or tel que déterminé par la London Bullion Market Association (LBMA), l'autorité mondiale de référence pour le marché des métaux précieux.*

En même temps, un paragraphe dédié aux risques d'un tel investissement sera inséré dans le Livre I du prospectus, sous le Chapitre « Risques » :

> *<u>Risque lié aux ETC Gold (Exchange Traded Commodity Certificates).</u>*
>
> *Ce risque est présent dans chaque compartiment ayant des positions (indirectes) offrant une exposition à l'or physique.*
>
> *Les marchés des matières premières peuvent présenter des variations significatives et brutales des cours qui ont une incidence directe sur la valorisation des actions et titres assimilables aux actions dans lesquels le compartiment peut investir et/ou du ou des indices au(x)quel(s) le compartiment peut être exposé.*
>
> *En outre, les actifs sous-jacents peuvent avoir une évolution sensiblement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations, etc.).*
>
> *Les investisseurs sont exposés à la solvabilité de l'émetteur, à la contrepartie, au dépositaire et aux participants admis.*
>
> *Il est à noter que le cours de l'or fluctue quotidiennement et que la valeur de l'or dépend de différents facteurs tels que sa rareté, son utilisation à des fins industrielles et son utilisation en tant que produit d'investissement.*

Les modifications seront formalisées dans la documentation légale du fonds.

Ces ajustements n'altèrent pas les objectifs d'investissement des compartiments concernés, ni leur profil de risque/rendement.

Les modifications entreront en vigueur le 25 juillet 2025.

Le prospectus « Juillet 2025 » sera adapté en ce sens.

Il est rappelé que les actionnaires peuvent sortir sans frais.

Vous pouvez obtenir gratuitement le prospectus, les documents d'informations clés, le rapport semestriel et rapport annuel de la Sicav BNPPF PRIVATE, en français et en néerlandais, en consultant le site www.bnpparibas-am.be ou auprès du service financier à l'adresse suivante : BNP Paribas Fortis S.A., Rue Montagne du Parc 3 – 1000 Bruxelles.

Le Conseil d'administration

Belfius | ASSET MANAGEMENT

OPC/compartiment/ISIN	Belfius Sustainable
Numéro d'entreprise	0471.368.431
Adresse	Place Rogier 11, 1210 Bruxelles
Gestionnaire	Belfius Asset Management
Type de communication	Avis concernant paiements des dividendes
Date de communication	27/06/2025

AVIS DE DIVIDENDES

L'assemblée générale ordinaire de Belfius Sustainable qui s'est tenue le 20 juin 2025 a approuvé la proposition de dividendes déterminée ci-dessous.

Compartiment	**Code Isin**	**Montant brut par action de distribution**	**Montant net par action de distribution (*)**
Low, classe C	BE0945314491	0,10 EUR	0,07 EUR
Medium, classe C	BE0945316512	0,14 EUR	0,098 EUR
High, classe C	BE0945312479	7,00 EUR	4,90 EUR

(*) Les dividendes sont en Belgique soumis à un précompte mobilier de 30%.

Les demandes de souscription et de rachat introduites au siège:

- ✓ jusqu'au 04/07/2025 16.00 heures, seront exécutées **cum coupon**.
  Les demandes de souscription et de rachat arrêtées à la date et à l'heure précitées seront décomptées à la valeur d'inventaire (VNI) du 04/07/2025 (calculée le 09/07/2025);
- ✓ le 04/07/2025 après 16.00 heures, seront exécutées **ex-coupon**.
  Les demandes de souscription et de rachat à partir de la date et l'heure précitées jusqu'au 07/07/2025 16.00 heures seront décomptées à la valeur d'inventaire (VNI) du 07/07/2025 (calculée le 10/07/2025).

Les dividendes seront payables à partir du 18/07/2025 auprès des guichets de l'institution suivante qui assure le service financier:

En Belgique: Belfius Banque S.A., Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles

Le prospectus, les documents d'informations clés et les derniers rapports périodiques de Belfius Sustainable sont disponibles gratuitement (en français et en néerlandais) au siège de la société ou dans les agences de l'institution assurant le service financier, à savoir Belfius Banque S.A., Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, ainsi que sur le site internet suivant www.belfiusam.be.

Le conseil d'administration